

**Procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC Avignon  
tenue le 13 octobre 2022, à 20 h, à Pointe-à-la-Croix**

---

Sont présents : M. Mathieu Lapointe, préfet et maire de Carleton-sur-Mer  
Mme Nicole Lagacé, préfet suppléant et maire de Matapédia  
Mme Doris Deschênes, maire de Saint-André-de-Restigouche  
Mme Cynthia Dufour, maire de Saint-Alexis-de-Matapédia  
Mme Rachel Dugas, maire de Nouvelle  
M. Jean-Claude Landry, maire de Maria  
Mme Cindy Leblanc, représentante de Pointe-à-la-Croix  
Mme Denise Leblanc, représentante de Carleton-sur-Mer  
M. Ghislain Michaud, maire de Saint-François-d'Assise  
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia  
M. Bruce Wafer, maire d'Escuminac

Aussi présents : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier  
Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe  
Mme Viviane Leblanc, secrétaire de réunion

Ordre du jour de l'assemblée :

- 1. Ouverture de la rencontre;**
- 2. Constatation du quorum;**
- 3. Adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 31 août 2022;**
- 5. Finances**
  - 5.1 Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS » :
    - 5.1.1 Adoption des états financiers au 31 août 2022 et des déboursés pour le mois d'août 2022;
  - 5.2. Dépôt des états financiers comparatifs au 31 août 2021;
  - 5.3 Adoption des états financiers prévisionnels au 31 décembre 2022;
- 6. Administration**
  - 6.1 Comité – Accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
  - 6.2 Déménagement bureaux MRC :
    - 6.2.1 Contrat informatique;
    - 6.2.2 Contrat ameublement;
  - 6.3 Régie de l'énergie de la Gaspésie :

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du greff.-très. \_\_\_\_\_

- 6.3.1 Règlement d'emprunt;
- 6.3.2 Adoption du budget 2023;
- 6.4 Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Avignon – Adoption;
- 6.5 Dépôt du rapport CMQ – 14 mars 2002 - Adoption;
- 7. Services techniques et évaluation**
- 7.1 Entente relative au partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers – Autorisation de signature;
- 7.2 Programmes SHQ - Résolution pour la hausse de la valeur uniformisée du bâtiment (correction de la résolution CMRC-2022-08-31-699);
- 8. Aménagement du territoire**
- 8.1 Certificats et/ou avis de conformité :
  - 8.1.1 Municipalité de Saint-François-d'Assise : Règlement 329-22 adopté par résolution 22-06-118;
  - 8.1.2 Ville de Carleton-sur-Mer : Règlement 2022-468 adopté par résolution 22-09-203;
  - 8.1.3 Municipalité de Nouvelle : Règlement 396 adopté par résolution 22-09-2022;
- 8.2 Demande au gouvernement du Québec de dévoiler les données sur les prélèvements d'eau souterraine – demande d'appui;
- 9. Développement économique**
- 10. Développement territorial et social**
- 10.1 Fonds d'aide et de soutien aux milieux :
  - 10.1.1 Fonds d'engagement social éolien (FES) - Recommandations du comité d'analyse Boralex;
  - 10.1.2 Fonds d'initiatives culturelles - Recommandations du comité d'analyse;
  - 10.1.3 Fonds de développement social - Alliance - Recommandations du comité d'analyse
  - 10.1.4 Fonds de développement social - FLAC – Recommandations du comité d'analyse;
  - 10.1.5 Fonds d'amélioration des milieux de vie - AMV - Recommandations du comité d'analyse;
  - 10.1.6 Fonds Vitalisation - Recommandations du comité d'analyse;
  - 10.1.7 Fonds d'intervention prioritaire – Recommandations du comité d'analyse;
- 10.2. Demande de renouvellement du PDZA au MAPAQ;
- 10.3 Adoption Signature Innovation;
- 10.4 Adoption de la reddition de compte Alliance pour la solidarité 2021-2022;
- 10.5 Adoption de la reddition de compte FARR-FQIS 2019-2022;
- 11. Sécurité publique**
- 11.1 Véhicules électriques et véhicules hybrides : uniformisation des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant – demande d'appui;

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du greff.-très. \_\_\_\_\_

**12. Ressources humaines**

12.1 Poste de direction générale adjointe - confirmation d'embauche;

**13. Correspondance**

13.1 Liste de correspondances;

**14. Période de questions;****15. Levée de l'assemblée.****1. Ouverture de la rencontre****2. Constatation du quorum****3. Adoption de l'ordre du jour**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 13 octobre 2022*. 2 pages.Il est PROPOSÉ par : Ghislain Michaud  
et résolu unanimement**CMRC-2022-10-13-705**

D'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

**4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 31 août 2022**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Procès-verbal CMRC – 31 août 2022*. 16 pages.Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes  
et résolu unanimement**CMRC-2022-10-13-706**

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 31 août 2022.

**5. Finances****5.1 Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS »****5.1.1 Adoption des états financiers au 31 août 2022 et des déboursés pour le mois d'août 2022**Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer  
et résolu unanimement**CMRC-2022-10-13-707**

D'adopter les états financiers au 31 août 2022 et des déboursés pour le mois d'août 2022.

**5.2 Dépôt des états financiers comparatifs au 31 août 2021**

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du greff.-très. \_\_\_\_\_

Document déposé :

MRC AVIGNON. *États financiers comparatifs au 31 août 2021*. 20 pages.

### **5.3 Adoption des états financiers prévisionnels au 31 décembre 2022**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Prévisions au 31 décembre 2022*. 4 pages.

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-708**

D'adopter les états financiers prévisionnels au 31 décembre 2022.

**Extrait de texte : Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

## **6. Administration**

### **6.1 Comité d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels**

#### **Résolution CMRC-2022-10-13-709 concernant la formation d'un comité relativement à l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels**

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c.25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la MRC Avignon doit constituer un tel comité;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-709**

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du greff.-très. \_\_\_\_\_

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la MRC Avignon :

- Du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier;
- De la responsable des archives, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration;
- De la responsable du développement, Mme Aude Buevoz, directrice générale adjointe.

QUE ce comité sera chargé de soutenir la MRC Avignon dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la MRC Avignon de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Aude Buévoz, directrice générale adjointe**

## **6.2 Déménagement bureaux MRC**

### **6.2.1 Contrat informatique**

Document déposé :

SERVICES INFORMATIQUES GILLES BUJOLD. *Soumissions 6104, 6115 et 6116*. 3 pages.

### **Résolution CMRC-2022-10-13-710 concernant l'approbation de contrat : Services informatiques Gilles Bujold**

CONSIDÉRANT le déménagement des bureaux principaux de la MRC;

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement des services informatiques, téléphoniques et internet dans les nouveaux locaux;

CONSIDÉRANT la nécessité de changer le serveur et certaines composantes;

CONSIDÉRANT les soumissions 6104, 6115 et 6116 déposées;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-710**

D'accepter les 3 soumissions de Services informatiques Gilles Bujold pour une dépense totale n'excédant pas 22 880.27 \$ pour les factures 6104, 6115 et 6116.

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du greff.-très. \_\_\_\_\_

Que cette dépense soit financée à même le « Fonds Aide Covid ».

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

### **6.2.2 Contrat ameublement**

Document déposé :

JM ARSENAULT. *Soumissions ameublement*. 6 pages.

#### **Résolution CMRC-2022-10-13-711 concernant l'approbation de contrat : JM Arsenault**

CONSIDÉRANT le déménagement des bureaux principaux de la MRC;

CONSIDÉRANT les besoins en ameublement et l'aménagement de la réception;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées par l'entreprise JM Arsenault;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Ghislain Michaud  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-711**

D'accepter les 5 soumissions pour l'achat de 4 bureaux et meubles afférents ainsi qu'un poste de réception pour une dépense totale n'excédant pas 17 872.79 \$.

Que cette dépense soit financée à même le « Fonds Aide Covid ».

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

### **6.3 Régie de l'énergie de la Gaspésie**

#### **6.3.1 Règlement d'emprunt**

Document déposé :

RÉGIE ÉNERGIE GÎM. *Projets éoliens AO2021-01 et AO2021-02 – Règlement d'emprunt*. 28 pages.

**Résolution CMRC-2022-10-13-712 concernant l'approbation du règlement d'emprunt 2022-02 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine décrétant une dépense n'excédant pas 125 000 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers des projets éoliens issus des appels d'offres d'Hydro-Québec AO2021-01 et A02021-02**

**ATTENDU QUE** la MRC Avignon est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du greff.-très. \_\_\_\_\_

**ATTENDU QUE** le 29 août 2022, après avis de motion dûment donné le 21 juin 2022, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a résolu d'adopter un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt au montant de 125 000 000 \$;

**ATTENDU QUE** la MRC Avignon a reçu copie de ce règlement d'emprunt portant le # **2022-02** dans les 15 jours de son adoption;

**ATTENDU QU'**il s'agit aujourd'hui de la première séance ordinaire de la MRC depuis la réception du règlement d'emprunt # **2022-02**;

**ATTENDU QUE** la MRC Avignon, conformément à l'article 607 du *Code municipal* (ou 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*), approuve le règlement d'emprunt # **2022-02** de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et lui en donne avis en lui transmettant une copie de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-712**

**QUE** la MRC Avignon approuve le règlement d'emprunt # **2022-02** de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

**QUE** le greffier-trésorier de la MRC transmette au secrétaire de la RÉGIE une copie de la présente résolution.

**Extrait de résolution : Jean-François Thériault, directeur général, Régie de l'énergie GÎM et David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier**

### **6.3.2 Adoption du budget 2023**

Document déposé :

RÉGIE ÉNERGIE GÎM. *Distribution budget 2023*. 2 pages.

### **Résolution CMRC-2022-10-13-713 concernant l'approbation du budget 2023 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est membre de la Régie de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT les règlements de ladite Régie requérant l'approbation du budget annuel par les membres dont la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC Avignon ont pris connaissance dudit budget pour l'année 2023 et qu'aucun questionnement ne demeure;

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du greff.-très. \_\_\_\_\_

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-713**

QUE la MRC Avignon approuve le budget 2023 de la Régie de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Que le greffier-trésorier de la MRC transmette au secrétaire de la RÉGIE une copie de la présente résolution.

**Extrait de résolution : Jean-François Thériault, directeur général, Régie de l'énergie GÎM, David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

#### **6.4 Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Avignon - Adoption**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Règlement 2022-001 – Code d'éthique et de déontologie*. 11 pages.

#### **Résolution CMRC-2022-10-13-714 concernant l'adoption du Règlement 2022-001 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Avignon**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la MRC en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 31 août 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue du 3 au 11 octobre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : David Ferguson  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-714**

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du greff.-très. \_\_\_\_\_

Que le conseil de la MRC adopte le règlement numéro 2022-001 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Avignon.

**Extrait de texte et règlement 2022-001 : Employés.es de la MRC Avignon**

**6.5 Dépôt du rapport CMQ – 14 mars 2022 - Adoption**

CMQ. *Audit de conformité – Transmission des rapports financiers*. 70 pages.

**Résolution CMRC-2022-10-13-715 concernant l'audit de conformité – Transmission des rapports financiers**

CONSIDÉRANT le rapport d'audit de la Commission municipale du Québec datée du 14 mars 2022 reçu en septembre 2022;

CONSIDÉRANT que le rapport d'audit doit être déposé en séance du conseil qui suit sa réception;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-715**

QUE la MRC Avignon reçoit le rapport d'audit de la CMQ du 14 mars 2022 portant sur la conformité des processus de transmission des rapports financiers.

QUE la MRC Avignon transmette une copie certifiée conforme de la résolution à la Commission municipale du Québec.

**Extrait de résolution : Isabelle Gravel, MAP, CMQ, David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

**7. Services techniques et évaluation**

**7.1 Entente relative au partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers – Autorisation de signature**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Entente relative au partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers*. 9 pages.

**Résolution CMRC-2022-10-13-716 concernant l'autorisation de signature de l'entente relative au partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers**

CONSIDÉRANT l'obtention d'un financement du MAMH pour un projet de coopération intermunicipale de 3 ans pour le partage d'un chargé de projet pour la structuration de la gestion des enjeux animaliers;

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du greff.-très. \_\_\_\_\_

CONSIDÉRANT l'acceptation du cadre financier et des balises administratives par les 23 municipalités et villes des MRC Avignon et Bonaventure ayant confirmées leur participation au projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rachel Dugas  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-716**

D'autoriser le préfet, M. Mathieu Lapointe ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, M. David Bourdages à signer l'entente intermunicipale relative au partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Colin Lafleur, chargé de projet – Enjeux animaliers**

**7.2 Programmes SHQ – Résolution pour la hausse de la valeur uniformisée du bâtiment (correction de la résolution CMRC-2022-08-31-699)**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Résolution CMRC-2022-08-31-699*. 31 août 2022. 2 pages.

**Résolution CMRC-2022-10-13-717 concernant les programmes SHQ – hausse de la valeur uniformisée du bâtiment**

CONSIDÉRANT la résolution CMRC-2022-08-31-699 de la MRC Avignon relativement à la hausse de la valeur uniformisée maximale admissible d'un bâtiment pour le programme RénoRégion à un maximum de 120 000 \$;

CONSIDÉRANT l'information reçue des répondants de la SHQ à l'effet de la possibilité pour la MRC de hausser la valeur uniformisée maximale admissible à un maximum de 150 000 \$ dès 2022-2023;

CONSIDÉRANT l'impact positif d'une telle modification sur le soutien des citoyens du territoire de la MRC Avignon et des demandes reçues à cet effet au courant des dernières années;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-717**

Que la MRC Avignon modifie les balises d'admissibilité aux programmes RénoRégion-SHQ sur son territoire et augmente la valeur uniformisée maximale admissible d'un bâtiment à un maximum de 150 000 \$.

Que la MRC Avignon transmette à la SHQ la résolution demandant la hausse du seuil d'admissibilité de la valeur uniformisée à un maximum de 150 000 \$.

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du greff.-très. \_\_\_\_\_

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Véronique Duval-Martin, SHQ et Émilie-Jade Fredette, responsable SHQ Avignon**

**8. Aménagement du territoire**

**8.1 Certificats et/ou avis de conformité**

**8.1.1 Municipalité de Saint-François-d'Assise : Règlement 329-22 adopté par résolution 22-06-118**

Document déposé :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE. *Règlement 329-22 – Résolution 22-06-118*. 6 pages.

**Résolution CMRC-2022-10-13-718 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Saint-François-d'Assise pour le règlement n° 329-22**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 329-22 de la municipalité de Saint-François-d'Assise;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-718**

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Saint-François-d'Assise pour le règlement numéro 329-22 modifiant le règlement de zonage numéro 326-21 modifiant l'article 7.2 du règlement de zonage pour ajouter un usage complémentaire zone PU-1, adopté suivant la résolution 22-06-118 du 6 juin 2022.

**Extrait de résolution : Pauline Gallant, directrice générale et greffière-trésorière, municipalité de Saint-François-d'Assise et Laurent Nadeau, aménagiste**

**8.1.2 Ville de Carleton-sur-Mer : Règlement 2022-468 adopté par résolution 22-09-203**

Document déposé :

VILLE DE CARLETON-SUR-MER. *Règlement 2022-468 – Résolution 22-09-203*. 12 pages.

**Résolution CMRC-2022-10-13-719 concernant un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement n° 2022-468**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2022-468 de la ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du greff.-très. \_\_\_\_\_

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-719**

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement numéro 2022-468 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-155 concernant les établissements d'hébergement touristique et les usages secondaires à un usage résidentiel, adopté suivant la résolution 22-09-203 du 12 septembre 2022.

**Extrait de résolution : Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier, ville de Carleton-sur-Mer et Laurent Nadeau, aménagiste**

### **8.1.3 Municipalité de Nouvelle : Règlement 396 adopté par résolution 224-09-2022**

Document déposé :

MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE. *Règlement 396 – Résolution 224-09-2022*. 4 pages.

#### **Résolution CMRC-2022-10-13-720 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 396**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 396 de la municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-720**

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement numéro 396 modifiant le règlement de zonage numéro 325-1 par la modification des articles 2.9, 5.5.1.1, 5.5.1.2, 5.5.1.3, 5.5.1.5, 5.5.1.8, 5.5.6.1 et 5.5.6.2, adopté suivant la résolution 224-09-2022 du 8 septembre 2022.

**Extrait de résolution : Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Nouvelle et Laurent Nadeau, aménagiste**

### **8.2 Demande au gouvernement du Québec de dévoiler les données sur les prélèvements d'eau souterraine – demande d'appui**

Document déposé :

MRC VAUDREUIL-SOULANGES. *Extrait résolution 22-06-29-24*. 2 pages.

#### **Résolution CMRC-2022-10-13-721 concernant la demande d'appui de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relativement à une demande au gouvernement du Québec de dévoiler les données sur les prélèvements d'eau souterraine**

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du greff.-très. \_\_\_\_\_

CONSIDÉRANT que les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes;

CONSIDÉRANT que l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés;

CONSIDÉRANT que la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

CONSIDÉRANT que sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé;

CONSIDÉRANT que les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements;

CONSIDÉRANT la résolution # 22-06-29-24 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet de demander au gouvernement du Québec de dévoiler les données sur les prélèvements d'eau souterraine;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon partage les motifs invoqués par la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le sujet;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-721**

QUE la MRC Avignon demande à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

**Extrait de résolution : MELLCC - M. Benoît Charrette, ministre | MAMH – Mme Andrée Forest, ministre | FQM – M. Jacques Demers, président | UMQ – Daniel Côté, président**

**Copie conforme : MRC de Vaudreuil-Soulanges**

#### 9. Développement économique

Aucun point n'est soumis concernant le développement économique.

#### 10. Développement territorial et social

##### 10.1 Fonds d'aide et de soutien aux milieux

##### 10.1.1 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du gref.-très. \_\_\_\_\_

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 3 pages.

**Résolution CMRC-2022-10-13-722 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex**

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Boralex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-722**

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Les Loisirs Chamonix inc.	Inspection énergétique	1 500 \$
Centre d'artistes Vaste et vague	Premier anniversaire du Pôle artistique et communautaire de la Gare de Matapédia	1 000 \$
Les Loisirs Chamonix inc.	Festival Monts et rivières en couleurs	1 000 \$
Arts et culture center	Mi'kmaq history month regalia making	1 383 \$
Maison des Jeunes de Saint-François-d'Assise inc.	Maison hantée 2022	500 \$
Cercle des Fermières de Carleton	Nappes festives	1 200 \$

**Extrait de résolution : Aude Buévoz, agente de développement, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Claude Cyr, agent de développement territorial – Gestion de programmes**

**10.1.2 Fonds d'initiatives culturelles – Recommandations du comité d'analyse**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 3 pages.

**Résolution CMRC-2022-10-13-723 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'initiatives culturelles**

CONSIDÉRANT le Fonds d'initiatives culturelles de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets culturels;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-723**

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du greff.-très. \_\_\_\_\_

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Centre d'action bénévole Saint-Alphonse-Nouvelle	Ateliers culturels pour personnes âgées et leurs proches-aidants.es	845 \$
Centr'Elles	Accomplissement, Achievement, Welteg	5 000 \$
Arts et culture center	Mi'kmaq history month regalia making	4 000 \$

**Extrait de résolution : Frédérique Caissy, agente de développement territorial – Culture et patrimoine, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

### 10.1.3 Fonds de développement social – Alliance – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 3 pages.

**Résolution CMRC-2022-10-13-724 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de développement social - Alliance**

CONSIDÉRANT le Fonds de développement social - Alliance de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets sociaux - Alliance;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-724**

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Centr'Elles	Accomplissement, Achievement, Welteg	69 707 \$
Association LGBT Baie-des-Chaleurs	Favoriser l'inclusion des personnes LGBT + dans les résidences	10 000 \$
Maison de la famille de Bonaventure	Vers un lieu de naissance et d'hébergement périnatal hors centre	2 000 \$
La Belle Embarquée	Renforcer le logement social et communautaire	11 200 \$

**Extrait de résolution : Matthieu Paradis, agent de développement social, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

### 10.1.4 Fonds de développement social – FLAC – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du gref.-très. \_\_\_\_\_

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 3 pages.

**Résolution CMRC-2022-10-13-725 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de développement social - FLAC**

CONSIDÉRANT le Fonds de développement social - FLAC de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets sociaux - FLAC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-725**

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
CPE Aux Joyeux Marmots PAL	Étude-Mobilisation-Expérimentation	10 000 \$
Association LGBT Baie-des-Chaleurs	Favoriser l'inclusion des personnes LGBT + dans les résidences	11 884 \$
Centre d'action bénévole Saint-Alphonse-Nouvelle	Entraide et bénévolat	42 750 \$
Centre d'action bénévole Saint-Alphonse-Nouvelle	Journée de ressourcement aînés	5 000 \$

**Extrait de résolution : Matthieu Paradis, agent de développement social, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

**10.1.5 Fonds d'amélioration des milieux de vie – AMV – Recommandations du comité d'analyse**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 3 pages.

**Résolution CMRC-2022-10-13-726 relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds d'amélioration des milieux de vie – AMV**

CONSIDÉRANT le Fonds d'amélioration des milieux de vie de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets AMV;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Ghislain Michaud  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-726**

Que la MRC Avignon adopte le projet suivant en référence au document déposé :

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du gref.-très. \_\_\_\_\_

Organisme	Projet	Montant
Centr'Elles	Accomplissement, Achievement, Welteg	18 107 \$

**Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de développement territorial – Gestion de programmes, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

#### 10.1.6 Fonds Vitalisation – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 3 pages.

#### **Résolution CMRC-2022-10-13-727 relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds Vitalisation**

CONSIDÉRANT le Fonds Vitalisation de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Vitalisation;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-727**

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Association LGBT Baie-des-Chaleurs	Favoriser l'inclusion des personnes LGBT + dans les résidences	48 267 \$
CPE Aux Joyeux Marmots PAL	Étude-Mobilisation-Expérimentation	53 427 \$
Centre d'artistes Vaste et Vague	Pôle artistique et communautaire de la Gare de Matapédia	52 095 \$

**Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de développement territorial – Gestion de programmes, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

#### 10.1.7 Fonds d'intervention prioritaire – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 3 pages.

#### **Résolution CMRC-2022-10-13-728 relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds d'intervention prioritaire**

CONSIDÉRANT le Fonds d'intervention prioritaire;

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du gref.-très. \_\_\_\_\_

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets d'intervention prioritaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-728**

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
ERAC	Accélération de l'innovation Soutien au développement	20 000 \$

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Claude Cyr, agent de développement territorial – Gestion de programmes et Frédéric Allard, ERAC**

### 10.2 Demande de renouvellement du PDZA au MAPAQ

#### Résolution CMRC-2022-10-13-729 concernant la demande de renouvellement du PDZA au MAPAQ

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a adopté son PDZA en 2017;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est admissible à une révision de son PDZA après 5 ans, soit en 2023, et avec un financement du MAPAQ;

CONSIDÉRANT les discussions avec le MAPAQ;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-729**

QUE la MRC Avignon procède au démarrage des travaux de renouvellement du PDZA avec le MAPAQ et les acteurs du milieu;

QUE la MRC Avignon mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à déposer une demande d'aide au MAPAQ et à signer tout document relatif à cette demande.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Aude Buevoz, directrice générale adjointe**

### 10.3 Adoption Signature Innovation

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du greff.-très. \_\_\_\_\_

Document déposé :

ID TERRITOIRES. *Avignon, milieu créatif*. 33 pages.

**Résolution CMRC-2022-10-13-730 concernant le dépôt du projet au MAMH de Signature Innovation de la MRC Avignon**

CONSIDÉRANT le volet 3 du Fonds région ruralité nommée Signature Innovation;

CONSIDÉRANT la confirmation de la ministre datée du 21 mai 2020 réservant une enveloppe de 1 047 775 \$ un projet Signature Innovation de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 50 000\$ fut réservée à même le financement de Signature Innovation afin de définir le dits projet de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT qu'après un processus d'appel d'offres, un mandat d'accompagnement par la firme ID Territoires fut octroyé;

CONSIDÉRANT que le projet final de Signature Innovation pour la MRC Avignon fut élaboré avec un comité interne et la participation d'acteurs du milieu et déposé ce 13 octobre 2022 au conseil de la MRC pour adoption;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-730**

QUE la MRC Avignon adopte le projet de Signature Innovation « Avignon milieu créatif »;

Que le conseil mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à déposer ledit projet au MAMH pour approbation et obtention du financement et à signer tout document requis.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Aude Buevoz, directrice générale adjointe et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

**10.4 Adoption de la reddition de compte Alliance pour la solidarité 2021-2022**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Reddition de compte Alliance*. 8 pages.

**Résolution CMRC-2022-10-13-731 concernant l'adoption de la reddition de compte – rapport final Alliance pour la solidarité sociale Gaspésie 2021-2022**

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil du rapport final pour l'Alliance en développement social pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022;

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du greff.-très. \_\_\_\_\_

CONSIDÉRANT que ledit rapport décrit les réalisations probantes dans la MRC, et ce, à la satisfaction du conseil;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rachel Dugas  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-731**

Que la MRC Avignon adopte le rapport final pour l'Alliance pour la solidarité sociale pour la période se terminant le 31 mai 2022 et mandate M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier afin de signer et transmettre le rapport et les documents s'y référant aux autorités compétentes.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Matthieu Paradis, agent de développement social**

#### **10.5 Adoption de la reddition de compte FARR-FQIS 2019-2022**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Reddition de compte FARR-FQIS*. 7 pages.

#### **Résolution CMRC-2022-10-13-732 concernant l'adoption de la reddition de compte FARR-FQIS 2019-2022**

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil du rapport final pour la reddition de compte FARR-FQIS 2019-2022 pour le projet d'Agent de concertation et de mobilisation pour le territoire de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que ledit rapport décrit les réalisations probantes dans la MRC, et ce, à la satisfaction du conseil;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-732**

Que la MRC Avignon adopte le rapport final pour le projet FARR-FQIS 2019-2022 et mandate M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier afin de signer et transmettre le rapport et les documents s'y référant aux autorités compétentes.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Matthieu Paradis, agent de développement social**

### **11. Sécurité publique**

#### **11.1 Véhicules électriques et hybrides : uniformisation des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant – demande d'appui**

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du greff.-très. \_\_\_\_\_

Document déposé :

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE. *Résolution Ri-2022-05-1446*. 17 mai 2022. 2 pages.

**Résolution CMRC-2022-10-13-733 concernant la demande d'appui de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville concernant les véhicules électriques et véhicules hybrides : uniformisation des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant**

CONSIDÉRANT que dans l'industrie de la construction automobile, il n'existe pas de normes établies et obligatoires concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant dans les véhicules électriques et hybrides;

CONSIDÉRANT qu'en raison du danger d'électrocution, les pompiers ne peuvent pas procéder à la désincarcération tant que l'interrupteur de courant des véhicules électriques et hybrides n'a pas été localisé et fermé;

CONSIDÉRANT que les véhicules électriques et hybrides sont de plus en plus nombreux sur les routes et que la tendance devrait s'accélérer au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT la résolution # Ri-2022-05-1446 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville à l'effet de demander à l'Association canadienne des constructeurs de véhicules d'établir des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides, et ce, en collaboration avec les constructeurs de véhicules étrangers;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon partage les motifs invoqués par la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-733**

QUE la MRC Avignon demande à l'Association canadienne des constructeurs de véhicules d'établir des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides, et ce, en collaboration avec les constructeurs de véhicules étrangers.

**Extrait de résolution : Association canadienne des constructeurs de véhicules**

**Copie conforme : Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville**

**12. Ressources humaines**

**12.1 Poste de direction générale adjointe – confirmation d'embauche**

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du greff.-très. \_\_\_\_\_

**Résolution CMRC-2022-10-13-734 concernant la confirmation d'embauche de Aude Buévoz**

CONSIDÉRANT le règlement 2021-003 octroyant des pouvoirs au directeur général de la MRC en matière d'embauche et de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le processus de dotation du poste de direction générale adjointe à pourvoir réalisé au courant des derniers mois et la sélection effectuée;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry  
et résolu unanimement

**CMRC-2022-10-13-734**

Que la MRC Avignon confirme l'embauche de Aude Buévoz, à titre de directrice générale adjointe.

Que la direction générale fixe l'échelon et les conditions de travail applicables selon les qualifications, l'expérience et les politiques en vigueur.

**Extrait de résolution : Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

**13. Correspondance**

**13.1 Liste de correspondances**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Résumé et correspondance*. 13 octobre 2022. 49 pages.

Il est demandé par le conseil de traiter 2 sujets de correspondance à la prochaine réunion prévue le 23 novembre 2022 :

- Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est – Résolution à l'UMQ séances du conseil en mode hybride.
- MRC d'Antoine-Labelle – Demande d'aide financière pour le soutien pour mise à jour et soutien en matière de cybersécurité pour les organismes municipaux.

**14. Période de questions**

**15. Levée de l'assemblée**

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc  
Que l'assemblée soit levée.

**CMRC-2022-10-13-735**

\_\_\_\_\_  
Le préfet  
Mathieu Lapointe

\_\_\_\_\_  
Le directeur général et greffier-trésorier  
David Bourdages

Init. du préfet \_\_\_\_\_

Init. du greff.-très. \_\_\_\_\_